

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

Séance ordinaire du 23 avril 2024, à 19h30 à la salle du Conseil municipal,

Présents

Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente

M. BLANC Kevin
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rose Marie
Mme NOLL Dorothea
M. POTVIN Thierry
M. PESENTI Sébastien
Mme GARCIA Sarah
M. KENDE Michael

Mme MORGANELLA Cécilia

Absents excusés M. BETTO Frédéric, Président

M. VERARDI Tiziano, Secrétaire

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire

M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale M. VIGNERON Loïc, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024
- 2. Assermentation de Madame Kathryn Concannon en remplacement de M. Michael Da Silva, démissionnaire
 - Prestation de serment
 - Communication 1/2024 prenant acte de l'assermentation de Madame Kathryn Concannon à la fonction de conseillère municipale
 - Délibération 7/2024 désignant les commissions attribuées à Madame Kathryn Concannon, nouvelle conseillère municipale
- 3. Communications du bureau du Conseil municipal
- 4. Communications du Maire et des Adjoints
 - Autorisations de construire
- 5. Rapports des commissions
- 6. Délibération 2/2024 pour un crédit d'agrandissement du columbarium et l'embellissement du jardin du souvenir pour un montant de Fr 48'000 TTC
- 7. Délibération 3/2024 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
- 8. Délibération 4/2024 relative à l'approbation des comptes annuels 2023 et des crédits budgétaires supplémentaires 2023
- 9. Délibération 5/2024 relative à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025
- 10. Propositions individuelles et questions

HUIS CLOS

11. Délibération 6/2024 relative à la demande de naturalisation n° 2023 2317-PH

* * *

La Vice-Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

La Vice-Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024, la Présidente de séance soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 15 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 10 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 30 janvier 2024.

2. <u>Assermentation de Madame Kathryn Concannon en remplacement de M. Michael Da Silva,</u> démissionnaire

2.1. Prestation de serment

La Vice-Présidente commence par donner lecture de la prestation de serment.

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever car nous allons procéder à l'assermentation de Mme Kathryn Concannon en remplacement de M. Michael Da Silva, démissionnaire.

Mme Concannon, je vous prierai de :

• Lever la main droite et de répondre soit Je le jure ou soit je le promets à la fin de la lecture du serment

Mme Concannon, jurez-vous ou promettez-vous solennellement :

- D'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- D'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
- De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

réponse de Mme Concannon : Je le promets

Nous prenons acte de votre serment et nous vous souhaitons la bienvenue au sein de ce conseil. Vous pouvez vous rasseoir et nous allons passer à la suite de nos travaux.

2.2. <u>Communication 1/2024 prenant acte de l'assermentation de Madame Kathryn Concannon à la fonction de conseillère municipale</u>

Mme MARQUES en remplacement du secrétaire absent donne la lecture de la communication 1/2024 prenant acte de l'assermentation de Madame Kathryn Concannon à la fonction de conseillère municipale. Le texte est reproduit ci-dessous.

Communication prenant acte de l'assermentation de Madame Kathryn Concannon à la fonction de conseillère municipale

Vu la démission de Monsieur Michael Da Silva

Vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Madame Kathryn Concannon, Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 17 avril 2024 Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, Il a été procédé par Madame Odile Tahéri, vice-présidente, en présence du conseil municipal réuni en séance du 23 avril 2024, à l'assermentation de Madame Kathryn Concannon, nouvelle conseillère municipale remplaçant Monsieur Michael Da Silva, démissionnaire.

Odile Tahéri, vice-présidente du Conseil Municipal

2.3. <u>Délibération 7/2024 désignant les commissions attribuées à Madame Kathryn Concannon,</u> nouvelle conseillère municipale

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme MARQUES au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

<u>DÉLIBÉRATION</u> 7/2024

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le conseil municipal

DECIDE

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

- De désigner Madame Kathryn Concannon, conseillère municipale, dans les commissions sécurité et finances
- 2. De désigner Madame Kathryn Concannon, conseillère municipale, comme représentante du conseil municipal au conseil consultatif du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance (GIPE)

Frédéric Betto, Président du Conseil Municipal

3. Communications du bureau du Conseil municipal

3.1. Lettre de Mme Ming Ursula concernant l'entretien des chemins pédestres

Mme MARQUES donne la lecture de la lettre de Mme Ming Ursula concernant l'entretien des chemins pédestres. Le courriel est reproduit ci-dessous.

Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoints au maire, Mesdames et Messieurs membres du Conseil Municipal,

Cela doit faire plus ou moins une année que j'ai assisté à une séance de CM et que j'ai posé une question à la fin de la séance. La question concernait l'entretien des chemins pédestres et le budget qui leur est alloué. J'ai bien pris note de la réponse de Monsieur le maire concernant la réfection du chemin du Marquet en 2024. Je m'en réjouis d'ores et déjà en espérant qu'il soit aussi entretenu par la suite.

Car aujourd'hui j'aimerais revenir sur le complément de mon intervention, c'est-à-dire sur l'entretien de tous les cheminements. Madame la présidente, responsable de la commission concernée, me demandait si je pouvais indiquer sur une carte les endroits en question. Je dois avouer, sur le moment j'étais plus que

surprise par cette question et je mentionnais par exemple les accès vers le chemin longeant le canal. Mme Noll semblait avoir aussi constaté qu'il y a un vrai problème spécifiquement là.

Aujourd'hui ces accès sont toujours dans un état déplorable (voir photos 6a et 6b jointes, prises en 2023 et 2024 et ceci depuis des années. Mais comme vous pouvez constater avec d'autres photos jointes il y a bien d'autres endroits critiques et ceci aussi depuis des années.

Donc je spécifie « ma question » concernant le budget et la responsabilité de l'entretien des chemins pédestres :

- Est-ce que la commune prévoit un budget annuel pour un entretien annuel des chemins pédestres ?
- Est-ce que les chemins pédestres ne font-ils pas partie du domaine communal qui devrait être entretenu ?
- Est-ce que ce n'est pas la responsabilité de la commune de vérifier les états de ces chemins, comme pour les autres domaines communaux ?

Je ne peux m'imaginer que cela coûtera une fortune de remplir par exemple une fois par année les nids de poules comme font les autres communes. Une flaque d'eau quand il pleut ne gêne personne, on s'habille au rapport, mais quand ces flaques s'agrandissent année après année et deviennent boueuses et n'arrivent plus à sécher pendant les mois d'automne, de l'hiver et du printemps, cela devient difficile de passer. Tout le monde marche donc à côté dans l'herbe, et ainsi l'herbe disparait et devient aussi boueuse et un moment donné cela devient tout simplement impossible de passer!

Je dois avouer que je prends de plus en plus la voiture et je vais me promener dans les communes environnantes, car sur n'importe quel circuit que j'aimerais faire, je me retrouve devant un de ce bourbier.

Une dernière question, juste par curiosité, pourquoi le banc sur le chemin menant de la route de Collex direction stade n'est plus ? Ce n'est pas que je l'utilisais mais il y avait quand même de temps à autre du monde qui se reposait ou admirait le Mont-Blanc peut-être.

En vous remerciant d'avance pour votre attention, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Ming Ursula

Mme MALHERBE informe qu'un montant est alloué en 2024 pour la rénovation des chemins pédestres et que, selon les prévisions, un budget similaire sera prévu pour l'année 2025.

Mme NOLL complète en ajoutant que le premier chemin dont la rénovation est prévue est celui longeant le lycée français et, si les fonds sont suffisants, le chemin longeant le Marquet.

M. PESENTI demande les raisons de l'enlèvement du banc.

Mme MALHERBE répond qu'il faudra se renseigner sur ce sujet et qu'en accord avec l'optique « un banc un arbre », une discussion avec l'association des séniors sera nécessaire.

Mme TAHERI propose à l'exécutif d'écrire une réponse.

3.2. <u>Lettre de M Skamanga concernant une demande de passage piétons devant école - Route de</u> Vireloup

Mme MARQUES donne la lecture de la lettre de M. Skamanga concernant une demande de passage piétons devant l'école. Le courriel est reproduit ci-dessous

Cher Conseil Communal,

Comme discuté avec Valérie, je me permets de vous envoyer un courrier car je souhaiterais savoir s'il serait possible de mettre un passage piéton supplémentaire sur la route de Vireloup au niveau de l'école, notamment pour permettre aux écoliers qui traversent la route pour se rendre et rentrer de l'école. En effet, il n'y en qu'un seul (au niveau du rond-point) et cela ne semble pas suffisant. En effet, les bus, voitures et cyclistes ne s'arrêtent pas alors que beaucoup d'écoliers traversent cette route le matin et l'après-midi. Je ferai d'ailleurs remarquer que les cyclistes qui roulent sur cette route sont les pires, car ils ne ralentissent jamais, et si on a le malheur de ne serait-ce que de les dévier de leur route, on se fait copieusement insulter.

Idéalement ce nouveau passage piéton pourrait se situer au niveau de l'Auberge, aussi et surtout car c'est un virage avec très peu de visibilité et donc assez dangereux pour les piétons. Merci d'avance pour votre aide

Jan Skamanga

Mme MALHERBE informe qu'il est malheureusement impossible de construire un passage piéton sortant d'une propriété privée. Celui-ci nécessite obligatoirement deux trottoirs bordant la route.

Mme TAHERI propose à l'exécutif d'écrire une réponse.

3.3. Course pédestre des conseillers

Mme TAHERI invite les conseillers à s'informer sur CMnet concernant la course des conseillers sur invitation de la commune de Bernex dans le cadre de la 45^{ème} course pédestre en date du samedi 27 avril à 16h15.

3.4. Courier de l'ACG concernant la subvention au musée

Mme TAHERI invite les conseillers à lire le courrier de l'ACG daté du 26 mars 2024 concernant le droit d'opposition des conseillers municipaux à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2024. Elle rappelle que cette décision consiste à l'octroi de 3'000'000 CHF par le biais du fonds intercommunal à la Ville de Genève afin de rénover les galeries publiques du muséum d'histoire naturelle. Elle souligne que la commune de Cologny a fait opposition à cette donation mais la majorité d'opposition n'étant pas atteinte l'ACG est en droit de passer en force cette mesure.

3.5. <u>6ème journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique</u>

Mme TAHERI informe que la 6^{ème} journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique aura lieu le jeudi 23 mai. Elle souligne que la journée est organisée par l'association romande des maitres d'ouvrages d'utilité publique de 8h à 15h15.

4. Communications du Maire et des Adjoints

4.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour le 16 avril. Il demande si des questions demeurent sur ce document. Aucune remarque n'est formulée.

4.2. Etude des panneaux de signalisation

(Communication de Mme. Sylvie Malherbe, Adjointe au Maire)

Mme MALHERBE informe qu'à la suite d'un accident survenu au chemin de la Fenière, une étude sur la signalisation sur la commune a été mandatée. Des problèmes de panneautage ont été identifiés sur le domaine public cantonal et communal. Elle souligne que les problèmes sur le domaine cantonal doivent être résolus par l'Office cantonal des transports, notamment à l'intersection du chemin Marc-Emery avec la route de Collex, qui est actuellement en « priorité de droite ». Elle indique qu'un stop va être mis au bout du chemin Marc-Emery.

4.3. Repas OCT et hangar des agriculteurs au chemin de l'Ouagère

(Communication de Mme. Sylvie Malherbe, Adjointe au Maire)

Mme MALHERBE informe d'une crainte des agriculteurs concernant la sortie depuis le chemin de l'Ouagère sur la route de Bois Chatton car celle-ci est limitée à 80 km/h. Le risque d'accidents est important. Elle informe que l'OCT va abaisser la vitesse de ce tronçon à 60 km/h entre le village de Bossy et l'intersection avec le chemin de l'Ouagère.

Mme NOLL demande si un feu pourra être prévu si un accident survient.

Mme MALHERBE répond qu'il faudra voir ce point avec l'OCT.

M MUNOZ informe que le pouvoir communal est limité sur les routes cantonales. Il souligne que l'abaissement de la limitation de la vitesse est une première mesure et qu'il est à la charge de l'OCT de mettre en place un feu si cela s'avère nécessaire.

5. Rapports des commissions

5.1. Commission Infrastructures

(Rapport de M. Pesenti Sébastien, président)

Une séance a eu lieu le 18 mars.

- 1. Colombarium : Un préavis favorable concernant la délibération 2/2024 pour l'agrandissement du colombarium a été voté à l'unanimité.
- Zone de rencontre de la route d'Ornex : Concernant la délibération de la zone de rencontre de la route d'Ornex, la commission a préféré attendre le retour du projet concernant la rénovation de la laiterie afin de coordonner les travaux.
- 3. Cimetière : Il informe que la commission n'a pas pris position concernant les concessions et attend des informations complémentaires.
- 4. Nuisance sonore : La commission est également en attente d'informations de la part de l'Exécutif concernant le bruit des avions et notamment ceux produisant un bruit de baleines.

M. MUNOZ informe que, concernant le sujet du bruit des baleines, le porte-parole de l'aéroport a informé que Swiss a commencé à modifier ses avions pour les rendre moins bruyants. Il informe qu'il a sollicité également une séance sous l'égide de l'aéroport pour analyser des solutions afin de réduire le bruit de poussée des avions. Il souligne qu'une promesse de M. Poget (interlocuteur de l'AIG) de mettre en place une réunion avec les représentants de l'aéroport d'Amsterdam où des expériences ont été faites.

5.2. Commission Cohésion sociale et culture

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

Séance du 16 avril 2024

En premier lieu, nous avons procédé à l'adoption du PV du 13 février dernier.

Concernant l'ordre du jour proprement dit, celui-ci a porté sur les entrées Cohésion sociale puis Culture.

Dans le cadre de la Cohésion sociale,

- 1. Subventions dédiées à l'aide au développement : Le représentant de l'exécutif a présenté les propositions de projets de la Fédération genevoise de coopération concernant les subventions dédiées à l'aide au développement par la commune de Collex-Bossy. A l'issue de cette présentation, les membres de la commission ont voté l'octroi de la subvention aux différents projets.
- 2. Petite enfance : Un point de situation a été effectué concernant la petite enfance, Le Petit Chevalier, le Groupe intercommunal de la petite enfance (GIPE, anciennement GIC) et une information a été donnée concernant les projets intergénérationnels menés entre nos ainés et les élèves des classes de l'école de Collex-Bossy. Divers beaux projets ont déjà été menés.
- 3. GIPE : il a été rappelé que CBE doit désigner la personne qui remplacera Sylvie Malherbe, membre du GIPE, laquelle a rejoint l'exécutif et par conséquent ne peut plus être membre du groupe.
- 4. Conseil des jeunes : le représentant de l'exécutif a informé que le projet de Conseil des jeunes suivait son cours et que l'association des seniors a déjà recueilli une cinquantaine d'inscrits.

Dans le cadre de la Culture,

- 1. Spectacle pour enfants : Un retour favorable a été effectué concernant le spectacle pour enfants intitulés « La soupe aux cailloux délicieux ».
- 2. Concert de musique irlandaise :et saison culturelle des précisions ont été données concernant le concert de musique irlandaise ainsi que la saison culturelle 2024-2025 qui a été présentée en ce qui concerne la première partie de l'année (août à décembre 2024). Les membres de la commission ont validé cette première partie et ont remercié l'important engagement de la responsable de la culture à la réalisation de cette nouvelle saison.
- 3. Collaboration intercommunale : il a été évoqué le projet de collaboration intercommunale dans l'élaboration d'une saison culturelle harmonisée et partagée. A ce jour, la commune de Genthod s'est dit favorable à l'idée. Affaire à suivre.
- 4. Communication : la programmation de la saison culturelle 2024-2025 d'août à décembre sera introduite dans le Collex-Bossy Info sous la forme d'un encarté détachable, tout en maintenant l'impression de flyer avant chacune des prestations culturelles.
- 5. Achat du piano : une discussion a eu lieu concernant l'achat du piano pour la Chapelle. La commission a réitéré sa volonté d'acheter un piano conformément au choix effectué par le Conseil municipal qui a budgété une somme à cet effet. A suivre.

Mme NOLL demande si le nouveau prospectus contenant les offres culturelles contiendra les dates de ceux-ci.

M. CHALAOUI informe que la brochure culturelle va couvrir la période allant de juillet à décembre. Il souligne qu'une réflexion plus tardive devra être faite sur les événements de 2025.

5.3. Commission Finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

- 1. Trois délibérations ont été votées à l'unanimité.
- 2. Résultats des comptes annuelles : Les résultats sont exceptionnels cette année, avec un excédent de revenu de 1'170'323,12 CHF après un amortissement de 500'000 CHF. Il précise que cet excédent est principalement dû au correctif positif sur les cinq précédentes années, à l'impôt à la source qui est désormais traité différemment, et à l'impact de la solidarité intercommunale qu'on retrouve dans le fonds de péréquation des personnes morales. Il termine par informer que pour les raisons donner, on ne peut pas attendre les résultats comme ça dans le futur.

5.4. Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Sport manifestations 12 février et 11 mars

- 1. Manifestation du Bonhomme Hiver : Le bilan de la fête a été discuté ainsi que les différentes manières pour attirer plus de monde.
- 2. Inauguration Ferme Gindre-Constantin : Evocation des derniers préparatifs. Nous avons appris lors de notre dernière séance que malheureusement plus de pièces ne seraient pas terminées et pas visibles. La commission s'y attendait mais la déception était palpable. Comme vous l'avez tous vécu, la fête était une réussite et on se réjouit de pouvoir faire vivre cette ferme. La présidente tient à remercie la mairie, toutes les petites mains et les voisins pour cette fête.
- 3. Rencontre citoyenne du 4 mai 2024 : il est discuté que c'est la mairie qui s'occupe de l'agape.
- 4. Promotions 2024: Toutes les animations seront sous toit.
- 5. Fête nationale : rien de spécial, la manifestation commencera à 18h.
- 6. Escalade 2024 : il est prévu de faire un concours de déguisement familial et d'avoir un dj pour la deuxième partie de soirée.
- 7. Communication autour des fêtes communales : prévoir des banderoles réutilisables chaque année, peut-être revoir la date d'envoi des flyers si possible car parfois ceux-ci sont envoyées trop tôt. Faire des relances automatiques sur les réseaux et prévoir les dates connues dans le Collex-Bossy info avec une partie détachable ou la création d'un groupe WhatsApp ou mailing liste.
- 8. Course pédestre du canton : parcours validé, la date est fixée au 12 juin.
- 9. Stade Marc Burdet : Exploitation de la buvette : il a été indiqué que la collaboration avec Lucas Boffil a pris fin et qu'un nouveau tenancier est déjà nommé.
- 10. Piscine de Pré-Bois : approbation des comptes 2023 et préavis positif de la commission.

Territoire 5 février et 4 mars

- 1. Information sur l'initiative : le Conseil d'Etat a statué sur la validité de l'initiative : "Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique !». Cette initiative a été validée partiellement hormis le fait de fixer une distance minimale de 300 mètres entre les zones d'exploitation et les zones d'habitation, ayant été jugé contraire au droit supérieur.
- 2. Dépôt d'un recours concernant l'initiative des 300m (Cécilia) : Un recours a été déposé contre l'avis du Conseil d'Etat en date du 26 février. Le juge a maintenant 6 mois pour se prononcer.
- 3. Discussion concernant la stratégie de l'éclairage public dans la commune à la suite de la décision de la commission sécurité : Pour rappel, selon le projet Optimalux, le but est d'éteindre les luminaires des

routes cantonales à l'exception des carrefours et des passages piétons. Pour Collex-Bossy, cette mesure entraînerait l'extinction de la route de Collex, des Fayards ainsi que celle de l'Etraz. Pour la biodiversité, il est plus important de réduire l'éclairage lors du crépuscule et de l'aurore que dans le cœur de nuit. Ce sujet suscite plusieurs réflexions et différents scénarii s'offrent à la commission. Pour pouvoir avancer sur ce projet, la commission souhaite pouvoir se documenter. Ce sujet sera à nouveau traité ultérieurement.

- **M. BLANC** demande pour quelle raison aucun appel d'offre n'a été entrepris pour la succession de Lucas Boffils à la buvette du Stade.
- **M. MUNOZ** rétorque que la séparation rapide de l'ancien propriétaire ainsi que le désir d'exploiter rapidement les locaux et au vu de l'échec des deux précédents appels d'offre ont poussé à accélérer les procédures afin de ne pas commencer la saison sportive sans tenancier. Il souligne que dès les signaux de la fin du contrat, une demande d'étude de marché a mené à la proposition d'un candidat de la part de la régie. Ce candidat exploite déjà d'autres entreprises du même type dans d'autres communes. Il précise que le bail n'a pas encore été signé étant donné que certaines pièces du dossier administratif sont encore manquantes.
- **M. PESENTI** demande si l'appel d'offre est une obligation et demande si le nom peut déjà être communiqué étant donné que le four à pizza est déjà en place.
- **M. MUNOZ** précise que le bail n'étant pas signé, le nom ne peut pas être communiqué à ce stade au conseil municipal. Il précise également que le four à pizza appartient au groupement du GISMB et que cet achat a été jugé essentiel pour l'attractivité. Il termine par souligner que cet investissement est fait sur les fonds du GISMB.

Mme MOTA demande si dans le cadre du projet Optimalux, le projet cantonal est une obligation ou si le choix est laissé aux communes.

- M. MUNOZ précise que le projet Optimalux a lieu sur les routes cantonales mais que le projet complémentaire débattu lors de la commission porte sur l'extension de celui-ci sur les routes communales.
- **M. CHALAOUI** informe que l'extinction des voies cantonales va entrer dans une phase test prochainement et que la commune a souhaité étendre ce test sur les voies communales.

Mme MOTA trouve dommage que, lors de la fête d'inauguration de la ferme Constantin, des mots de remerciements à l'intention de la commission ferme et cohésion culture et sociale n'aient pas été formulés.

M. MUNOZ répond qu'il est mentionné dans son discours que le travail est un travail d'équipe et il précise que celui-ci remercie les magistrats et les conseillers municipaux pour leur travail.

Mme MOTA précise qu'une mention de ces deux commissions aurait été de circonstance.

M. MUNOZ invite les conseillers à regarder les remerciements de la brochure faisant apparaître ces points.

Mme GARCIA entend que le nom du tenancier n'ait pas pu être évoqué au conseil municipal mais demande pour quelle raison celui-ci n'a pas pu être dit en commission.

M. CHALAOUI répond que le but n'est en aucun cas de cacher les informations mais de ne pas communiquer des informations qui ne sont pas encore validées par le conseil d'administration du GISMB.

Mme GARCIA demande si le nom était déjà connu lors de la commission.

- M. CHALAOUI précise que non mais que dès la signature du bail, l'information sera transmise aux conseillers.
- **M. MUNOZ** précise qu'actuellement une rencontre a été faite avec une possible société reprenant mais que tant que le bail n'a pas été signé, un doute reste sur cette reprise.

Mme NOLL rejoint Rose-Marie sur les discours et soulève le problème lié à la qualité du son. Elle soulève également le manque de remerciements pour Arnaud Ythier et Babette Fatton qui ont œuvré à l'achat et aux prémices du projet.

6. <u>Délibération 2/2024 pour un crédit d'agrandissement du columbarium et l'embellissement du</u> jardin du souvenir pour un montant de Fr 48'000 TTC

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme MARQUES au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Vice-Présidente ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

DÉLIBÉRATION 2/2024

<u>Délibération pour un crédit d'agrandissement du columbarium et l'embellissement du jardin du souvenir pour un montant de Fr 48'000 TTC</u>

Vu la demande du Conseil municipal de procéder à l'embellissement du jardin du souvenir

Vu l'occupation croissante des cases du columbarium

Vu le devis établi par Mme Anne-Laure Pellanda, architecte (bureau Annearchiconcept)

Vu la demande d'autorisation de construire déposée le 15 août 2022 (DD 321915/1)

Vu le rapport de la commission des infrastructures

Vu le rapport de la commission des finances

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

<u>DÉCIDE</u>

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

- 1. De réaliser les travaux d'agrandissement du columbarium et d'embellissement du jardin du souvenir.
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de 48'000.- F TTC destiné à ces travaux.
- 3. De comptabiliser la dépense de 48'000.- F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif à la rubrique 7710.14040.
- 4. D'amortir la dépense de 48'000.- F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
- 5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 48'000.- F TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Odile Tahéri, Vice-Présidente du Conseil Municipal

7. <u>Délibération 3/2024 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois</u>

La Vice-présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme MARQUES au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

DÉLIBÉRATION 3/2024

Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

Vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du xx avril 2024,

Vu le rapport de la commission sports et manifestations

Vu le rapport de la commission des finances

Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,

DECIDE

PAR 12 oui, 0 non et 0 abstentions

D'approuver les comptes 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Odile Tahéri, Vice-Présidente du Conseil Municipal

8. <u>Délibération 4/2024 relative à l'approbation des comptes annuels 2023 et des crédits</u> budgétaires supplémentaires 2023

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

DÉLIBÉRATION 4/2024

Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2023 et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission des finances,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 oui, 0 non, 0 abstention

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexée à la présente délibération.
- 2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de 4'873'362.13 F aux charges et de 6'043'685.25 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 1'170'323.12 F.
- 3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +1'670'323.12 F et résultat extraordinaire de 500'000.- F.
- 4. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de 596'700.65 F aux dépenses, les investissements nets s'élevant à 596'700.65 F.
- D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 27'482'168.79
 F.
- 6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 124'921.42 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
- 7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Odile Tahéri, Vice-Présidente du Conseil Municipal

9. <u>Délibération 5/2024 relative à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025</u>

La Vice-Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme MARQUES au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

DÉLIBÉRATION 5/2024

Délibération relative à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025.

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

A ELU

Par 12 oui, 0 non, 0 abstention

Les membres suivants :

Présidente : Dorotea Noll Vice-présidente : Odile Taheri Secrétaire : Cecilia Morganella

Afin de constituer le Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025.

10. Propositions individuelles et questions

10.1. Mobilité aux frontières

- **M. PESENTI** demande si la commune a été approchée concernant un article paru dans le GHI parlant de la mobilité aux frontières. Il demande également d'augmenter la représentation de Collex en matière de circulation aux frontières en contactant par voie de presse afin de montrer leur mécontentement. Il termine par soulever la possible destruction du rond-point de la pomme et propose de mettre également dans des journaux ce point qui est en opposition avec l'avis de citoyens et du conseil municipal.
- M. MUNOZ informe que des discussions sont en cours avec l'OCT et OCGC ainsi qu'avec le magistrat en charge des mobilités. Il informe qu'il participe aux assises de la mobilité créées par Pierre Maudet. Les rencontres avec l'OCT se comptent à 4 par an. Il rappelle que le sujet de la fermeture de la douane est allé jusqu'à Ueli Mauer même si ce point n'a pas été décrit dans la presse. Il précise que des mesures ont été prises aux douanes sud. Le copil des douanes du Nord initié par Serge Dal Busco à la fin de son mandat devrait être réactivé afin de trouver une solution. Il souligne que, dans l'optique du Grand Genève, le but est d'augmenter les solutions alternatives pour réduire le trafic. Il termine par rappeler que le rond-point de la pomme concerne une route cantonale et que des discussions sont en cours.
- **M. PESENTI** trouve important pour informer les citoyens de communiquer par voie de presse de ces avancées. Il souligne également qu'un article permettrait aux magistrats cantonaux de prendre plus au sérieux les problèmes soulevés.
- **M. MUNOZ** lui propose de contacter un journal s'il le souhaite mais redoute que cela rigidifie les contacts avec les organes étatiques cantonaux.
- **M. MOTA** demande si des signes sont présents quant à l'avancée des débats sur le rond-point de la pomme.

Mme MALHERBE informe que lors de la première rencontre avec l'OCT et l'OCGC, il s'est avéré que l'OCT avait ordonné à l'OCGC de ne pas considérer le rond-point et de rester sur des trottoirs traversants. Elle ajoute qu'une mise en garde a été faite, appuyée par le vote d'opposition du conseil municipal et de celle des citoyens. Elle indique que la demande de rendez-vous plus régulier a été faite et une nouvelle rencontre avec l'OCGC aura lieu le 23 mai. L'avancée de ce point dépendra des discussions futures.

10.2. Prise de fonction du technicien

Mme NOLL demande quand le technicien prendra ses fonctions.

M. MUNOZ informe qu'il commencera le 4 juin et sera invité à la commission infrastructure le même jour.

10.3. Location de hangar

- **M. PESENTI** demande si les agriculteurs ont approché la commune concernant une demande de location d'un module du hangar agricole.
- **M. MUNOZ** informe que la proposition de location du hangar de Bossy a été faite et que la commune n'y a pas donné suite.

10.4. Contrôle du stationnement

- **M. PESENTI** demande s'il ne serait pas possible de mandater un service de sécurité afin de vérifier à l'aide d'horodateurs la régularité des véhicules stationnés dans les zones 15h de la commune afin de limiter les véhicules ventouses.
- **M. CHALAOUI** informe que le sujet avait été abordé il y a deux ans dans la commission sécurité et avait à l'époque été mal reçu. Cette proposition peut être faite en commission sécurité mais elle entrainera un coup supplémentaire.
- **M. PESENTI** propose de limiter les contrôles à certains parkings sensibles. Il propose également de créer un règlement spécial pour les remoques ou autres objets mobiles déposés dans les communes.

M. CHALAOUI souligne que le règlement doit être global pour éviter le déplacement des problèmes et propose de discuter en commission sécurité.

Mme NOLL souligne que dans le cadre du projet des Houchettes, le sujet des contrôles de stationnement doit être abordé et propose de parler de ce point lors de ce projet.

10.5. Avancée des travaux

Mme NOLL demande des clarifications sur le chauffage de la ferme et de la guinguette et de la nouvelle chaufferie à bois.

M. MUNOZ informe que la chaufferie à bois fonctionne toujours à cause du froid récent et sera remplacée par la pompe à chaleur sous peu. Il informe que le retard est dû à la mise en place de la pompe à chaleur dans la guinguette. Il précise que toute la connectique est terminée et que la mise en service et les travaux de la conduite d'eau chaude n'est pas encore faite. Il souligne que l'électricité est tirée. Il informe que la fin des travaux devrait advenir à la mi-mai.

10.6. Piscine intercommunale

Mme MORGANELLA demande des nouvelles de la piscine intercommunale de Pré-Bois.

M. CHALAOUI Informe qu'il réside un blocage sur le PLQ et une séance aura lieu au moins de juin afin de résoudre les problèmes afin de commencer les travaux vers la fin 2025.

10.7. Parking et hangar

- **M. KENDE** demande des nouvelles concernant l'utilisation du pourtour du hangar des agriculteurs pour le parcage des voitures des utilisateurs de la laiterie.
- **M. MUNOZ** informe qu'il a été discuté avec les agriculteurs de la possibilité de garer les voitures. Il souligne que la distance et le problème lié à la responsabilité lors d'accidents dans le hangar rendent insoluble le projet.

M KENDE souligne que la nuit, les voitures sont absentes de la route de Bois-Chatton étant donné la fermeture de la douane.

Mme TAHERI propose de parler de ce point dans la commission laiterie.

10.8. Retard des travaux

Mme GARCIA demande qui est en charge des retards des travaux de la ferme.

M. MUNOZ informe que la date du 20 avril avait été cosignée par tous les acteurs et que la responsabilité est donnée à Voisins, étant donné qu'il a été informé de l'état des travaux tout du long.

10.9. Prix de location de la ferme

Mme MOTA demande des clarifications sur les prix de location de la ferme.

M. MUNOZ informe que les prix sont disponibles dans le flyer du 20 avril.

Mme MOTA demande des précisions sur les tarifs, notamment sur la location pour les fêtes privées, n'ayant pas trouvé dans les flyers.

M. MUNOZ invite à contacter Voisins afin d'avoir plus d'informations.

* * *

La séance est levée à 20h52 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

La vice-présidente du Conseil municipal

Odile Tahéri

Le secrétaire du Conseil municipal :

Tiziano Verardi

Le procès-verbaliste :

Loïc Vigneron